



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-045

ROUTE BARREE : CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS

RUE DE L'EGLISE

Du 17 JUILLET 2025 au 30 JUILLET 2025

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise CDTP sis : Quartier Quatrina 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de requalification et de renaturation des voiries communales sis : Rue de l'église - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, la **circulation et le stationnement seront interdits du jeudi 17 juillet 2025 jusqu'à la fin des travaux, au plus tard mercredi 30 juillet 2025** :

- **RUE DE L'EGLISE : ROUTE BARREE**, du croisement rue de Gaulle / rue de l'Eglise jusqu'à la rue de la Miséricorde (place de l'église comprise).

-Article 2 : Compte tenu de l'interdiction de circulation Rue de l'église, la **circulation sera réglementée du jeudi 17 juillet 2025 jusqu'au mercredi 30 juillet 2025** :

- **RUE GENERAL DE GAULLE : CIRCULATION EN SENS UNIQUE SORTIE DE PROPRIANO**, du croisement rue de Gaulle / rue de l'Eglise jusqu'à la station Sansone au croisement route de Bonifacio / rue Casanova d'Aracciani.

- Pour accéder au centre-ville, une **DEVIATION PAR LA RUE CASANOVA D'ARACCIANI** sera mise en place, au niveau de la station Sansone, au croisement route de Bonifacio / rue Casanova d'Aracciani.

- **RUE TOMASINI : CIRCULATION EN SENS UNIQUE**, de la Place de l'Eglise jusqu'au croisement rue Sorba.

- **RUE DE LA MISERICORDE : ROUTE BARREE**, de la Place de l'Eglise jusqu'au croisement rue du 9 septembre.

-Article 3 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction et de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

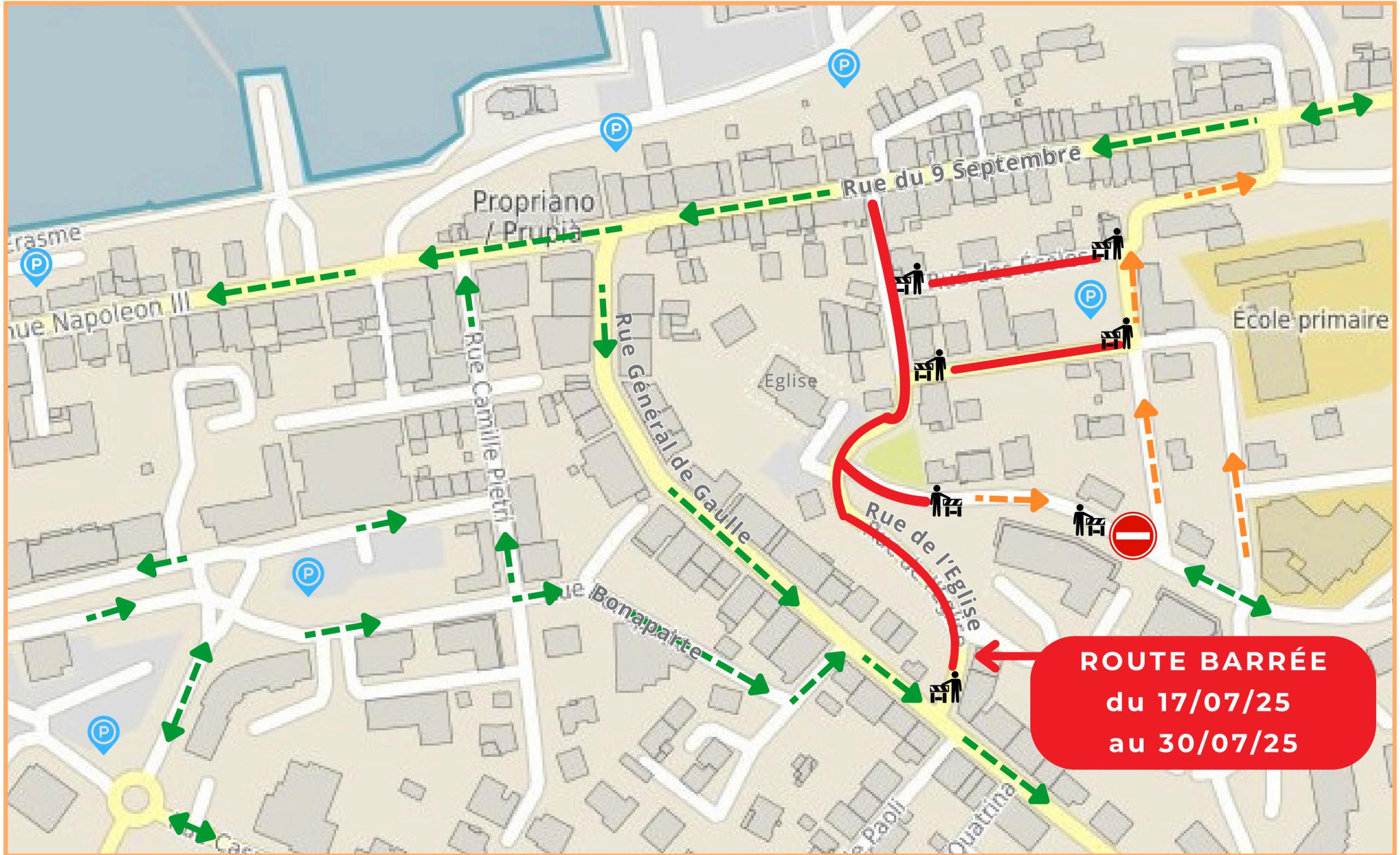
-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 16 juillet 2025
Le conseiller municipal délégué


Jean-Baptiste OLLANDINI



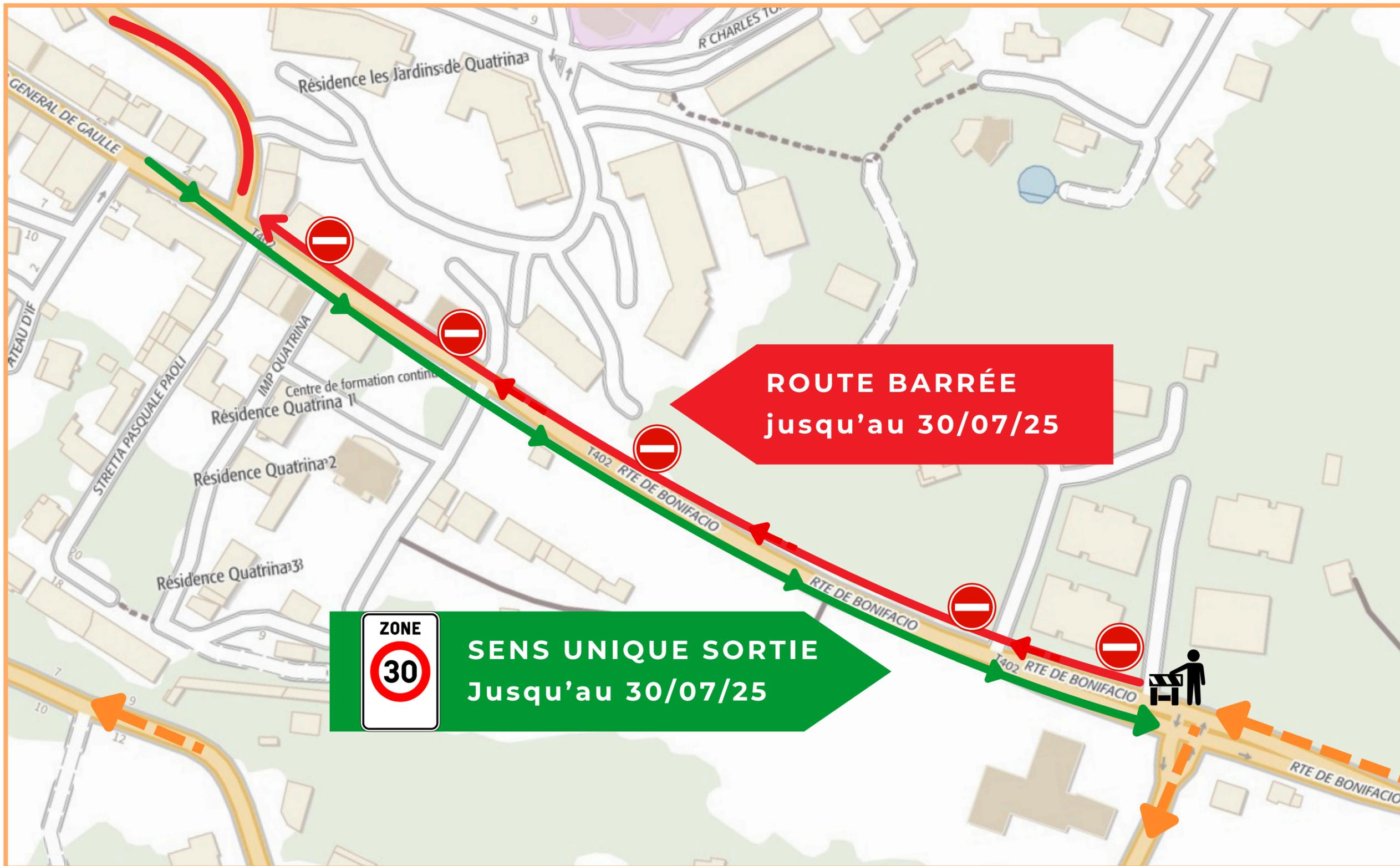
ARRETE N° 2025 - 045
INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE L'ÉGLISE
DU 17 JUILLET 2025 AU 30 JUILLET 2025



 **ROUTE BARRÉE**
 **Point de fermeture à la circulation**

 **ITINÉRAIRE DE CIRCULATION**
 **CIRCULATION REGLEMENTÉE**

ARRETE N° 2025 - 045 CIRCULATION REGLEMENTÉ RUE DE GAULLE & ROUTE DE BONIFACIO : SENS UNIQUE SORTIE DU 17 JUILLET AU 30 JUILLET 2025



 **ROUTE BARRÉE**

 **Point de fermeture à la circulation**

 **CIRCULATION EN SENS UNIQUE SORTIE**

 **DÉVIATION CENTRE-VILLE**